



**Objet : Transplantation – Extension du service multi-accueil et création d’un pôle social–  
Demande de financement au titre du Contrat départemental**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d’Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D’AIGUEBELETTE

**Séance du 21 novembre 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un novembre à 18h00,**

Le conseil d’Administration de la Communauté de communes, s’est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.  
Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). FRANCONY (Pouvoir P. ZUCCHERO). GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). TOUIHRAT. VOISIN.

\*\*\*\*\*

Le Président :

**Rappelle** le projet de transplantation et extension du service multi-accueil et création d’un pôle social ;

**Explique** que, au titre du contrat départemental 73 - secteur Avant-Pays Savoyard, une demande de financement complémentaire a été déposée par la CCLA pour ce projet ;

**Indique** à l’assemblée que conformément aux arbitrages pris en Comité de pilotage du Contrat départemental en date du 14 novembre 2024 et, sur la base du montant d’opération présenté de 998 095 € HT, la CCLA pourra bénéficier d’une aide de 130 000 € répartie de la manière suivante :

- 66 000 € pour la partie multi-accueil,
- 64 000 € pour la partie pôle social ;

**Présente** le plan de financement de l’opération qui s’établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	924 500 €	CAF Savoie	350 905 €	35,2%
MOE -Etudes	65 985 €	Etat DETR	200 000 €	20,0%
CT et CSPS	7 610 €	Département	130 000 €	13,0%
		Région	61 000 €	6,1%
		<b>Total aides</b>	<b>741 905 €</b>	<b>74,3%</b>
		Auto-financement CCLA	256 190 €	25,7%
<b>Total</b>	<b>998 095 €</b>	<b>Total</b>	<b>998 095 €</b>	

**Invite**, dans ce cadre, la conseil communautaire à délibérer pour :

- Approuver le projet pour un montant prévisionnel d’opération de 998 095 € HT,
- Approuver la demande de financement auprès du Département au titre du Contrat départemental, soit 130 000 € (66 000 € / Partie multi-accueil et 64 000 € pour la partie pôle social),
- Approuver le plan de financement présenté précédemment.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de transplantation et extension du service multi-accueil et création d'un pôle social pour un montant prévisionnel d'opération de 998 095 € HT,

DECIDE de solliciter l'aide du Département de la Savoie au titre du Contrat départemental, pour un montant de 130 000 € (66 000 € / Partie multi-accueil et 64 000 € pour la partie pôle social),

APPROUVE le plan de financement présenté en séance,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

